

「  
*le guide*  
DES GARANTIES  
」



I - Les niveaux d'exposition à la corrosion	2	VI - Barème de vétusté – Taux de prise en charge	6
II - Évaluation du degré d'enrouillement	2	(% du coût du produit)	
Norme ISO 4628-3 et de cloquage ISO 4628-2		VII - Règles d'entretien des produits	6
III - Les garanties CLOTEX	2	VIII - Mise en œuvre de la garantie	6
IV - Tableau des garanties	3	IX - Formulaire de demande de garantie	7
V - Enregistrement de la garantie	6	X - Dommages exclus de la garantie	8

## I - LES NIVEAUX D'EXPOSITION À LA CORROSION

La garantie anti-corrosion couvre les défauts de rouille et s'appuie sur la norme européenne ISO 12944 qui définit les différentes zones d'exposition à la corrosivité.

Catégorie	Description environnement type	
C1 très faible	Intérieur uniquement	
C2 faible	Atmosphères à faible niveau de pollution – zones rurales	
C3 moyenne	Atmosphères urbaines et industrielles avec pollution modérée	
		Distance séparant les produits de la mer
C4 élevé	Atmosphères industrielles avec pollution forte au dioxyde de soufre ou communes littorales	Entre 3 et 20 kms
C5 élevé	Atmosphères industrielles agressives (ex. industrie chimique) ou atmosphères en zones côtières et maritimes	Entre 0,5 et 3 kms
C5 très élevé		À < 500 m












## II - ÉVALUATION DU DEGRÉ D'ENROUILLEMENT NORME ISO 4628-3 ET DE CLOQUAGE ISO 4628-2

L'acier est classé, selon l'attaque par la corrosion, en degré d'enrouillement ou de rouille (Ri).

Période	Degré d'enrouillement	Degré de cloquage
1 <sup>re</sup> à 5 <sup>e</sup> année	< Ri2 (< 3 %)	< Degré 3
6 <sup>e</sup> à 10 <sup>e</sup> année	< Ri3 (< 10 %)	< Degré 3

CLOTEX s'engage à fournir des produits fiables et durables, néanmoins des phénomènes naturels ou liés à l'environnement peuvent altérer l'esthétisme des produits.

## III - LES GARANTIES CLOTEX

Durées	Garanties
  	TENUE TEINTE + ANTI-CORROSION Acier Sendzimir® + plastification polyester (min 80 µm)
 	<b>ULTRA PROTECT</b> • TENUE TEINTE + ANTI-CORROSION Acier Sendzimir® + Primaire + plastification polyester (min 80 µm) <b>Pour une meilleure protection contre la corrosion en bord de mer et/ou en exposition industrielle, en option, ajout d'une couche supplémentaire de primaire anti-corrosion* et une plastification anti-UV pour une tenue longue durée.</b>
 	ANTI-CORROSION Aluminium + plastification polyester (min 80 µm) Recommandé Bords de mer et zones exposées à la corrosion
  	ANTI-CORROSION Finition Galvanisée
	PVC ANTI-DÉFORMATION Exemple lames ZeKit

\* ou matière Premium

## IV - TABLEAU DES GARANTIES

Gamme	Produit	Nature du revêtement	URBAINE ET INDUSTRIELLE			MARINE OU INDUSTRIELLE AGRESSIVE		MIXTE (marine et industrielle)
			RURALE non polluée	normale modérée	sévère	1 à 3 km	< 1 km	
			C2*	C3*	C4*	C5*		C4**+C5*
<b>CLÔTURE SOUPLE</b>								
CLÔTURE SOUPLE	Poteau TÉ ÉPOXY	Plastifié						
	Poteau TÉ PROTECZINC	Proteczinc®						
	Poteau TÉ GALVAPLAST	Galva plast						
	Poteau TÉ GALVACHAUD	Galvachaud						
	Poteaux TUBES	Acier Sendzimir® + plastification						
	Poteaux AGRAFES	Acier Sendzimir® + plastification						
	Grillage SIMPLE TORSION	Galvanisation standard						
		Galvanisation riche						
		Plastifié						
	Poteau CLOÉ	Proteczinc®						
	Grillage SOUDÉ	Plastifié						
	Grillage SOUDÉ GALVANISÉ BOUCLIER	Galvanisé						
	Grillage SOUDÉ GALVANISÉ REMPART LOURD	Galvanisé						
<b>CLÔTURE AGRICOLE</b>								
Grillage NOUÉ LÉGER	Galvanisation riche							
Grillage TRIPLE TORSION GALVANISÉ	Galvanisé							
Grillage SOUDÉ GALVANISÉ DAMIER	Acier doux / Galva ordinaire							
RONCE	Galvanisé							
CONCERTINAS	Galvanisé							

Gamme	Produit	Nature du revêtement	RURALE	URBAINE ET INDUSTRIELLE		MARINE OU INDUSTRIELLE AGRESSIVE		MIXTE (marine et industrielle)
			non polluée	normale modérée	sévère	1 à 3 km	< 1 km	
			C2*	C3*	C4*	C5*		C4**+C5*
<b>CLÔTURE RÉSIDENNELLE GENIUM®</b>								
<b>CLÔTURE RIGIDE</b>	Panneau GENIUM® 100 PREMIUM	Acier galvanisé zinc 80 µ + Polyester 100 µm						
	Panneau GENIUM® 200 MEDIUM	Acier galvanisé zinc 80 µ + Polyester 100 µm						
	Poteau GENIUM®	Alliage Acier et zinc						
<b>CLÔTURE PROFESSIONNELLE GIGA®</b>								
	Panneau GIGA® 200 MEDIUM	Acier galvanisé zinc 80 µ + Polyester 100 µm						
	Panneau GIGA® 200 PREMIUM	Acier galvanisé zinc 80 µ + Polyester 100 µm						
	Panneau GIGA® ZONE INONDABLE	Acier galvanisé zinc 80 µ + Polyester						
	Panneau GIGA® 200 CRAPAL®	Fil crapral Premium 100 µm						
	Poteau GIGA® et GIGACLIP®	Acier (DX5 D+Z140MAC)						
<b>CLÔTURE SÉCURITAIRE RHINO®</b>								
	Panneau RHINOSTOP®	Acier galvanisé zinc 80 µ + Polyester 100 µm						
	Panneau RHINO® DF MEDIUM	Acier galvanisé zinc 80 µ + Polyester 100 µm						
	Panneau RHINO® DF PREMIUM	Acier galvanisé zinc 80 µ + Polyester 100 µm						
	Occultation PREMIUM SERENIUM	Acier galvanisé ou Aluminium						
	Poteau TRAPÈZE®	Acier Galvanisé						
	Poteau alu ALIZÉE	Aluminium						
	Poteau alu OcéANE	Aluminium						
	Poteau alu PRESTIGE	Aluminium						
	Poteau alu A10	Aluminium						
<b>KIT D'OCCULTATION</b>								
	ZEKIT®	PVC						

Gamme	Produit	Nature du revêtement	RURALE	URBAINE ET INDUSTRIELLE		MARINE OU INDUSTRIELLE AGRESSIVE		MIXTE (marine et industrielle)	
			non polluée	normale modérée	sévère	1 à 3 km	< 1 km		
			C2*	C3*	C4*	C5*		C4**+C5*	
<b>BARREAUDAGE</b>									
<b>BARREAUDAGE</b>	ROSEAU	Acier galvanisé zinc 80 µ + Polyester 80 µm							
	BELLEVILLE	Acier galvanisé zinc 80 µ + Polyester 80 µm							
	CONTEMPORAIN	Acier galvanisé zinc 80 µ + Polyester 80 µm							
	Clôture AIRES DE JEUX	Acier galvanisé							
<b>CLÔTURE DE PISCINE</b>									
<b>SPORTS LOISIRS</b>	PRESTIBLUE	Aluminium + Acier galvanisé							
<b>GAMME EXECUTIVE / GIGA®</b>									
<b>PORTILLON / PORTAIL</b>	EXECUTIVE / GIGA®	Acier Sendzimir® + plastification							
	<b>GAMME PROFESSIONNEL</b>								
	PROFESSIONNEL	Acier Sendzimir® + plastification							
<b>GAMME INDUSTRIEL / GIGA® OPTIMUM</b>									
	INDUSTRIEL / GIGA® OPTIMUM	Acier Sendzimir® + plastification							

Au-delà de ces produits standards, nous proposons des produits sur-mesure à performances améliorées. Nous contacter.

## V - ENREGISTREMENT DE LA GARANTIE

### • Procédure de demande de la Garantie :

Pour pouvoir prétendre à la garantie il faut adresser le **formulaire de demande de garantie** à votre contact commercial, dans un délai maximum de 10 jours à réception de vos produits.

### • Remise de l'attestation de la Garantie :

Le formulaire devient l'attestation de garantie, après étude et validation des informations par le fabricant.

## VI - BARÈME DE VÉTUSTÉ – TAUX DE PRISE EN CHARGE (% du coût du produit)

Le barème de vétusté résulte de l'usage et du temps. Il est lié à l'ancienneté des produits ; la nature du revêtement et le lieu de pose des produits sont pris en compte dans le tableau page 2.

Année de garantie	POURCENTAGE DE VÉTUSTÉ		
	Garantie 10 ans	Garantie 5 ans	Garantie 2 ans
1 <sup>re</sup> année	90 %	90 %	90 %
2 <sup>e</sup> année	80 %	75 %	50 %
3 <sup>e</sup> année	70 %	50 %	
4 <sup>e</sup> année	60 %	20 %	
5 <sup>e</sup> année	50 %	10 %	
6 <sup>e</sup> année	40 %		
7 <sup>e</sup> année	30 %		
8 <sup>e</sup> année	20 %		
9 <sup>e</sup> année	10 %		
10 <sup>e</sup> année	5 %		

## VII - RÈGLES D'ENTRETIEN DES PRODUITS

Les conseils d'entretien des produits ci-dessous doivent être respectés pour que la garantie CLOTEX puisse être mise en œuvre :

- **Étape 1 : Nettoyer** les surfaces avec de l'eau additionnée d'un détergent doux, non agressif.
- **Étape 2 : Rincer** à l'eau claire (jet faible)
- **Étape 3 : Essuyer** à l'aide d'un chiffon doux absorbant.

La fréquence recommandée est de 1 à 3 fois par an selon la zone d'exposition à la corrosion.

## VIII - MISE EN ŒUVRE DE LA GARANTIE

• **Déclaration du sinistre** : Vous devez déclarer votre sinistre à votre contact commercial en lui remettant l'attestation de garantie.

• **Effet de la garantie** : Lorsque la garantie des produits est sollicitée, les dommages garantis se limitent au remboursement des frais de fourniture. Ces frais ne comprennent que la fourniture des produits nécessaires à la réparation. La valeur des produits défectueux est calculée à partir du prix figurant sur la facture d'achat des produits Clotex annexée à l'attestation de garantie, et après application du barème de vétusté.

Le montant est plafonné à 40 000 € HT.

## IX - FORMULAIRE DE DEMANDE DE GARANTIE

Le formulaire doit être adressé à votre contact commercial dans un délai maximum de 10 jours à réception de vos produits. Il devient l'attestation de garantie une fois celui-ci validé par Clotex.

### LE CLIENT

Raison sociale

Nom

Prénom

Tél.

E-mail

Adresse

Code postal

Ville

Siret

Numéro de Facture

Date de Facture

Facture en annexe

### SITUATION DU CHANTIER

Contact

Tél.

Adresse

Code postal

Ville

Situé en zone :

C2

C3

C4

C5

C4+5

Certifie que les produits sont posés selon les règles de l'art.

Produits installés et finition

Linéaire total (m)

### SIGNATURE

**LE CLIENT**

**LE VENDEUR**

Signataire Nom/Prénom

Signataire Nom/Prénom

Qualité du signataire

Qualité du signataire

Date

Date

Signature + tampon Entreprise

Signature + tampon Entreprise  
Atteste la garantie



## X - DOMMAGES EXCLUS DE LA GARANTIE

**La garantie est accordée sauf si les dommages sont dus aux événements suivants :**

- ◆ Le stockage, transbordement et déchargement défectueux.
- ◆ L'intrusion d'éléments ne provenant pas de la société Clotex (non homogénéité du système de clôture).
- ◆ L'usure normale.
- ◆ Dommage affectant moins de 5 % des surfaces revêtues.
- ◆ Le vieillissement naturel pouvant générer des variations de couleurs.
- ◆ Les dégâts provoqués par une pose inadéquate, ou effectuée en dehors des règles de l'art.
- ◆ Les dégâts provoqués par l'application de revêtements ou traitements complémentaires agressifs sans l'accord écrit préalable de la société Clotex ou d'un mauvais entretien, nettoyage haute pression, etc.
- ◆ Les dégâts provoqués par les animaux, les végétaux tels que racines d'arbres, plantes grimpantes, etc.
- ◆ Les dégâts provoqués par tout événement externe du type tentative d'intrusion, vandalisme, accident, choc, frottements anormaux, projection (cailloux, grains de meulage, produits chimiques...), etc.
- ◆ Les conséquences d'une intervention sur le produit.  
Il est expressément convenu qu'une telle intervention fait perdre tout droit à la garantie.
- ◆ Les conséquences d'un emploi autre que celui pour lequel le système de clôture a été vendu.
- ◆ Les conséquences de modifications du fait du client.
- ◆ Les dommages provenant de déformations anormales, notamment du fait du soubassement ou de défaut de fondation.
- ◆ Les dommages provenant d'une stagnation anormale de l'eau.
- ◆ Les conséquences des événements de force majeure, notamment les faits de guerre, les émeutes ou mouvements populaires, catastrophes naturelles (cyclone, tremblement de terre...), phénomènes climatiques exceptionnels.
- ◆ Les réclamations formulées en dehors des délais prescrits, ou en dehors de la procédure prévue.

**Toute fausse déclaration annulera ladite garantie.**